

Informations de base	
2009/2110(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		MATHIEU HOUILLON Véronique (PPE)
			Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		GRÄSSLE Ingeborg (PPE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	2010-02-16
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		SEC(2009)1089	Résumé

23/07/2009	Publication du document de base non-législatif		
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0091/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0099/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2110(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/01099

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.473	02/02/2010	
Avis de la commission	EMPL	PE430.902	25/02/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0091/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0099/2010	05/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05827/2010	01/02/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089 	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

--	--	--	--	--

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2010/0510 JO L 252 25.09.2010, p. 0124
Résumé

Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop

2009/2110(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/510/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop

2009/2110(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 32 voix contre et 54 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance** : le Parlement constate que le Centre a fait d'énormes progrès en matière de procédure d'inventaire pour identifier, enregistrer et capitaliser les actifs, mais aussi en matière de documentation des procédures de contrôle interne et en ce qui concerne les procédures de marché public. Il invite toutefois le Centre à envisager l'introduction d'un diagramme de Gantt dans la programmation de chacune de ses activités opérationnelles, de façon à indiquer le temps passé par chaque agent sur un projet et favoriser une approche orientée vers les résultats. Il demande également au Centre de présenter un comparatif des réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et

celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance du Centre d'une année à l'autre. Se réjouissant de la coopération étroite initiée avec la Fondation européenne pour la formation (FEF), le Parlement exige des deux agences un rapport de suivi détaillé sur cet accord de coopération;

- **gestion budgétaire et financière** : le Parlement attire l'attention sur le fait que le Centre a, à nouveau, reporté des crédits (25% des crédits de paiement opérationnels, soit 1,4 million EUR) et indique que cette situation est révélatrice de faiblesses dans la programmation et le suivi de ses dépenses;
- **audit interne** : constatant que le Centre a été la première agence à se soumettre à un audit pilote concernant le cadre éthique et que cet audit s'est révélé positif, le Parlement attend du Centre qu'il mette pleinement en œuvre l'ensemble des recommandations du service interne d'audit, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop

2009/2110(DEC) - 01/02/2010

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier du CEDEFOP pour l'exercice 2008 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2008.

Il se félicite de l'avis de la Cour selon lequel, d'une part, les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **crédits reportés** : le Conseil note que les crédits reportés ont permis de révéler des insuffisances dans la programmation et le suivi des crédits dissociés et demande au Centre d'assurer un meilleur fonctionnement de ses systèmes de suivi et de planification ;
- **gestion par activités** : le Conseil encourage le Centre à progresser vers un système davantage axé sur les résultats en poursuivant la mise en œuvre d'une véritable gestion par activités, notamment en améliorant la mesure de performance et l'affectation des ressources, ainsi qu'en introduisant un système d'enregistrement du temps passé par chaque agent.

Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop

2009/2110(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 du CEDEFOP.

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ce dernier au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

Le rapport inclut parallèlement une partie chiffrée sur les montants de dépenses du Centre ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses du Centre.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour indique que les crédits reportés du Centre ont représenté plus de 3,5 millions EUR et que 25% des crédits de paiement, soit 1,4 million EUR, ont été reportés. Pour la Cour, cela serait révélateur de faiblesses dans la programmation et le suivi des crédits dissociés concernant les dépenses opérationnelles. La Cour indique également que pour chacune des activités principales, le programme de travail du Centre a fixé des objectifs opérationnels et a recensé les actions prévues, liées à des indicateurs de performance. Toutefois, dans de nombreux cas, les objectifs et les indicateurs n'étaient ni clairement axés sur les résultats ni mesurables. La Cour estime que pour parvenir réellement à une gestion par activités, le Centre devrait mettre en œuvre un système d'enregistrement du temps passé par chaque agent sur un projet et favoriser une approche orientée vers l'obtention de résultats ;
- **Réponses de l'Agence** : le Centre indique que le report de crédits de paiement a été en partie nécessaire du fait de procédures de passation de marchés infructueuses devant être relancées fin 2008. En ce qui concerne les indicateurs de performance, la Cour indique que plusieurs initiatives ont été prises pour améliorer la définition d'objectifs et permettre l'évolution vers un système d'évaluation des performances orienté sur l'obtention de résultats. Un tel système a été instauré en 2008 et a été amélioré en 2009.

Décharge 2008: Centre européen pour la formation professionnelle Cedefop

2009/2110(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 18,38 millions EUR pour 2008 (contre 17,4 millions EUR en 2007), montant composé à 93% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, le Centre, dont le siège est situé à Thessalonique (Grèce) compte officiellement 99 postes dont 97 sont effectivement pourvus ainsi que des agents contractuels et des experts nationaux détachés, soit actuellement 128 postes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

Au cours de l'exercice 2008, le Centre s'est concentré sur les activités suivantes :

- **Documents stratégiques :** en fournissant des analyses et des résultats de recherche, le Centre contribue à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Il a notamment publié 21 documents stratégiques majeurs (comme par exemple les conclusions du Conseil sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels –EFP- ou la communication de la Commission sur des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux). Un rapport stratégique a également été réalisé qui a considérablement contribué à la préparation de la conférence ministérielle de la présidence française et au communiqué de Bordeaux publié en novembre. Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec les deux présidences de 2008 et a largement participé (publications, éléments d'information, discours d'ouverture, etc.) à tous les événements majeurs liés à l'EFP (comme la conférence sur la politique d'orientation organisée à Lyon par exemple) ;
- **Réflexions sur les compétences:** les travaux du Centre relatifs aux compétences ont progressé mais doivent encore être développés. À la demande du président de la Commission, les prévisions ont été étendues jusqu'en 2020. La publication «Skill needs in Europe: focus on 2020» a été téléchargée plus de 140.000 fois. En novembre 2008, la proposition du Centre consistant à intégrer les futurs besoins en compétences comme indicateur prévisionnel dans l'analyse de l'emploi a été adoptée par le groupe sur les indicateurs du comité de l'emploi ;
- **Europass et CV européen :** après l'adoption du cadre européen des certifications (CEC), la mise en œuvre, dans les États membres, des outils européens pour l'EFP s'est accélérée. Le Centre a contribué de manière substantielle au développement de ces outils (CEC, Système européen de transfert de crédits, assurance qualité, orientations et Europass), a continué de soutenir les groupes de travail et les groupes (clusters) mis en place par la Commission, et à héberger le site internet d'Europass, dont l'utilisation par les citoyens européens n'a cessé d'augmenter. En 2008, plus de 6 millions de visiteurs ont été enregistrés sur le site et plus de deux millions de CV européens ont été remplis en ligne. Une évaluation externe a confirmé ce développement positif ;
- **Visites d'études :** un programme de visites d'études révisé a été mis en place avec succès ;
- **Ateliers et conférences :** avec plus de 65 ateliers et conférences, 24 nouvelles publications, un nouveau service de presse (19 communiqués de presse en 2008) et huit notes d'orientation, le Centre a continué d'offrir une plate-forme pour les parties prenantes de l'EFP et à fournir des informations actualisées sur l'EFP dans l'Union européenne.

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

http://www.cedefop.europa.eu/about/budget_discharge.asp